

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2026 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Président.

Nombre de membres du CCAS exercice : 13

Nombre de présents : 11 votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 23 février 2026

Présents : Philippe CAMON-GOLYA, Catherine UROS, Isabelle SABIDUSSI, Cécile GARCIA, Eric DUCHAMPS, Danièle GIMENEZ, Jean-Michel LACAZE, Thierry TATON, Nicole DUCOS, Carole TASSY, Colette MARCHAL

Excusés : Corinne PONS, Jean-Claude COURREGES

Secrétaire de séance : Isabelle SABIDUSSI

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Il est demandé au conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur le budget annexe 2026 de la Résidence Autonomie arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 166 768.25 €

Dépenses et recettes d'investissement : 6 228.42 €

Section de fonctionnement :

L'assemblée délibérante a voté le présent budget au niveau du chapitre de la section de fonctionnement :

Dépenses : 166 768.25 €

Recettes : 138 381.43 €

Excédent reporté : 28 386.82 €

Total recettes : 166 768.25 €

Section d'investissement :

(l'assemblée délibérante a voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres) :

Dépenses : 6 228.42 €

Recettes : 702.40 €

Excédent reporté : 5 526.02 €

Total recettes : 6 228.42 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de budget primitif de la Résidence Autonomie 2026,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/26

ID : 033-263300212-20260305-8CC2026-DE

S²LO

APPROUVE le budget primitif de la Résidence Autonomie 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 166 768.25 €.

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipements » et avec vote formel sur chacun des chapitres. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 6 228.42 €.

Acte rendu exécutoire

Fait et délibéré les jour, mois et an
ci-dessus

Après envoi en Préfecture

Le 9 Mars 2026

Pour extrait conforme

Le Président

Philippe CAMON-GOLYA

C. C. A. S.
d'Auros

La secrétaire de séance

Isabelle SABIDUSSI

J. Sabidussi